

Le ministère des Affaires extérieures publie aujourd'hui le texte d'une Note remise à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique le 23 mars 1976. Cette Note fait suite à l'Aide-mémoire des Etats-Unis en date du 9 décembre 1975 qui exposait les vues du Gouvernement des Etats-Unis sur l'intention du Gouvernement de la Saskatchewan d'acquérir les valeurs de quelques-unes ou de toutes les mines de potasse de cette province. Le texte suit:

Le ministère des Affaires extérieures présente ses compliments à l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique et a l'honneur de se référer à l'Aide-mémoire de l'Ambassade du 9 décembre 1975 qui explicite les vues du Gouvernement des Etats-Unis sur l'intention qu'a le Gouvernement de la Saskatchewan de se porter acquéreur, des avoirs de certaines ou de toutes les mines de potasse de cette province.

Dans son Aide-mémoire, l'Ambassade des Etats-Unis demande au Gouvernement canadien de lui faire part de son "évaluation de la situation en Saskatchewan, surtout en ce qui concerne les intentions du Gouvernement provincial relativement aux mines de potasse", et désire être informée de "la position du Gouvernement canadien face aux dispositions qu'entend prendre le Gouvernement de la Saskatchewan, ainsi que de toute mesure que le Gouvernement fédéral peut lui-même envisager". Le Ministère est d'avis que le Gouvernement de la Saskatchewan a déjà fait connaître ses intentions concernant les mines de potasse dans son Discours du Trône du 12 novembre 1975 ainsi que dans les déclarations subséquentes du Premier ministre de la Saskatchewan, M. Blakeney. Le Potash Development Act, qui a été adopté par le Parlement de la Saskatchewan et a reçu la Sanction royale le 28 janvier 1976, permet en effet à cette province d'exproprier, si nécessaire, les avoirs des sociétés exploitant les mines de potasse sur son territoire.